Les honoraires de votre médecin

Cabinets de radiologie

Les médecins du groupe X-ray Grésivaudan sont conventionnés secteur 1, conventionnés secteur 1 et adhérents à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM), ou conventionnés secteur 2 et adhérents à l'OPTAM *(Articles 40 à 48 de la convention médicale, Journal officiel le 23 octobre 2016)*

« "Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans trois cas :
« – exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;
« – non-respect par vous-même du parcours de soins.
*« - **application de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)***
« Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.
« Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure."

Le montant du dépassement d'honoraires, s'il applique, sera communiqué au moment de la prise de RDV car il est sujet à de nombreuses variables.

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Acte ponctuel de consultation	48 €	48 €

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués (en euros) **hors dépassement**		
Actes pratiqués	**Tarifs pratiqués**	**Base de remboursement**
Radiographie panoramique dentaire	20.00	20.00
Radiographie des poumons	24.66	24.66
Radiographies du rachis cervical	35.93	35.93
Radiographies du genou	29.97	29.97
Mammographies	66.42	66.42
Cone beam dentaire ***Remboursement soumis à conditions***	79.97	79.97
Echographie musculaire ou articulaire	37.80	37.80
Echographie cervicale	54.54	54.54
Echographie gynécologique	56.70	56.70
Echographie abdominale et pelvienne	75.60	75.60

Sur la base de remboursement, la sécurité sociale rembourse 70%. Le reste ou « ticket modérateur », est à votre charge ou à celle de votre mutuelle, sauf cas particulier (AT, CMU, maternité, ACS, maladie prise en charge à 100%).

Le groupe X-ray Grésivaudan pratique le tiers-payant pour la part sécurité sociale et pour la plupart des mutuelles, SOUS RÉSERVE QUE TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES SOIENT FOURNIS ET À JOUR.

Tarifs applicables au 27 janvier 2025